

ARRETE N° 2026-15

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE CERCOTTES 28700 AUZAINVILLE

Considérant que

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FRANCOURVILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ET NOTAMMENT SES ARTICLES L
2122-28.1 ET L 2131.1,

VU L'ARTICLE R 61065 DU CODE PÉNAL,

VU L'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (LIVRE 1 - 8ÈME PARTIE
SIGNALISATION TEMPORAIRE) APPROUVÉE PAR L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL DU 6.11.1992 MODIFIÉ,

VU LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ BATI M2G SISE 18 Rue de Béville AUZAINVILLE 28700
FRANCOURVILLE en vue une réfection de couverture au 1 Rue CERCOTTES AUZAINVILLE 28700
FRANCOURVILLE à compter du 06 Avril 2026 (durée des travaux 10 jours).

CONSIDÉRANT QUE POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN TOUTE SÉCURITÉ, IL Y A
LIEU DE RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ROUTIÈRE .

ARRETE

ARTICLE 1er : Durant la durée des travaux 10 jours à compter du 06 Avril 2026, un échafaudage sera installé
le long de la maison sur le trottoir

ARTICLE 2 : Le passage au niveau des travaux est interdit pendant la durée des travaux

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place par la société BATI M2G

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie, sur le site de la
commune et sur le chantier.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et
règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : M. le Maire de FRANCOURVILLE, M. le Commandant de la Gendarmerie d'AUNEAU BLEURY ST
SYMPHORIEN veilleront au respect de cette prescription et seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à BATI M2G

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter
de la présente

Fait à la Commune de Francourville, le 07/04/2026
Le Maire,
Alain THEIBAULT

